

LEZARD...
L'IMPRIMERIE...
PAR F. DELAUNAY

NOUVELLE-ORLÉANS.
Mercredi, 8 Octobre 1828.

ELECTION DU PRESIDENT.
PREMIER LEVI DE NOVEMBRE.
TICKET DE L'ADMINISTRATION.
Manufactures domestiques.—Anchirations interieures.
ELECTIONS (SAN D'AM).
JAMES VILLERS.—De St. Bernard.
A. LEBLANC.—De l'Assommoir.
G. BUSHNET.—De St. Balon-Bouge.
N. DE LOUET.—De St. Martin.
D. MORIIS.—Natchitoches.

FRANCE.
Un journal de Liverpool du 1er Août dit: "L'expédition française, contre la Morée, doit, à ce qu'on assure, partir le 15 de ce mois, et les troupes qui la composent seront embarquées le 5. Le Constitutionnel est d'opinion que la France tirera un grand avantage d'avoir une armée sur ce point, attendu qu'elle pourra s'assurer d'une part du partage de l'Empire Ottoman, qui aura lieu selon toute apparence."
Paris, 27 Juillet.
L'expédition française qui doit partir de Toulon, est composée de dix huit bataillons d'infanterie, du régiment de chasseurs à cheval, commandé par le colonel Sandons, qui était à Barcelone, et d'un détachement d'artillerie. On croit qu'une partie de la garnison de Cadix se joindra à cette expédition. Les officiers militaires et civils ont ordre de se trouver à Toulon le 5 d'août. M. Voiland, intendait, qui est chargé de la direction en chef de l'administration des corps d'armée, est encore à Paris.

Une escadre commandée par le capitaine Cuivillier, est arrivée à Toulon le 22 Juillet; elle ramène nos troupes de Cadix. M. Stratford Canning est arrivé le 12 Juillet à Livourne, se rendant en toute hâte à Ancône, d'où il doit passer à Corfou.

Paris, 27 Juillet.
M. Hyde de Neuville a fait, Mercredi dernier, à la Chambre des Députés, un discours sur la marine française, dont il a présenté le tableau le plus flatteur. L'état actuel de la marine française, à flot ou en construction, consiste en 336 bâtiments, dont 53 vaisseaux de ligne et 57 frégates. Parmi ceux-ci, 7 sont en mer, et 8 y seront bientôt; 29 sont désarmés dans les ports, et 20 sur les chantiers. Des frégates, 36 sont en mer ou prêts à y être, 18 sont en construction dont 4 seront immédiatement équipés et mis en mer.

Le duc de Penthièvre, l'un des fils du duc d'Orléans, est mort aujourd'hui, à midi, au château de Neuilly. Ce prince avait huit ans et demi, et a succombé à une maladie de langueur.

A propos de mort, vous avez déjà appris celle de M. le maréchal Lauriston. Quelques circonstances de cette mort ont fourni des allégoires à la malignité publique. Elles sont déjà trop connues pour qu'il y ait de l'indiscrétion à en parler. Un hasard que les mauvais plaisans commentent à leur manière, mais qui donne lieu à une interprétation toute naturelle, avait conduit M. le maréchal dans la maison de l'une des plus gracieuses divinités de l'époque, lorsqu'il fut frappé d'un coup d'apoplexie foudroyante. Cependant le clergé a eu le bon esprit de n'élever ni doutes, ni objections, et la cérémonie funèbre a eu lieu avec toutes les pompes de l'église. La dignité de Grand-veneur que le défunt laisse vacante est déjà vivement convoitée. Elle est briguée surtout par M. le duc de Grammont, dont l'âge fort avancé promettrait des espérances prochaines à ses compétiteurs. Les faiseurs de ministres et ceux qui aspirent à la devenir voudraient que la succession de M. Lauriston échoitât à M. de La Ferté-Imbaud, à qui une ophthalmie douloureuse rend dit-on le poids des affaires incommode et pénible. Cette espérance incertaine a déjà mis en mouvement les amis politiques de MM. de Polignac, Casquier et Portalis. Mais ces sortes d'intrigues sont si vulgaires à la cour que le public les apprécie à leur juste valeur, et attend pour croire aux nouveaux astres qu'ils se soient levés.

Une entreprise d'une grande utilité qui vient de se créer, excite en ce moment un vif intérêt. Elle a pour objet le dessèchement des marais, lacs, étangs, lais et relais de la mer, qui enlèvent à l'agriculture une immense quantité de terres d'une grande valeur, et nuisent à la salubrité des contrées voisines. La compagnie générale qui s'est formée pour opérer le dessèchement des marais dans toutes les parties de la France, offre toutes les garanties désirables, soit pour l'exécution, soit pour la direction. M. Jacques Laffit, dont le nom se trouve partout où il y a du bien à faire, est le banquier de la compagnie. Des personnes recommandables par leur talent sont attachées à l'entreprise pour en diriger les travaux, l'administration, les opérations financières, et la gestion générale.

ANGLETERRE.
Les nouvelles nous sont parvenues de Londres jusqu'au 31 Juillet, et de Liverpool jusqu'au 2 Août.

L'armée russe continue à s'avancer. Tous ses mouvements tendent évidemment à s'emparer des positions les plus élevées et les plus avantageuses qui commandent le chemin de la capitale turque, et elle trouve dans la supériorité de sa flotte sur la Mer Noire, un inestimable avantage, tel qu'elle n'en a jamais possédé dans aucune des guerres précédentes. Elle est affranchie par là de l'embaras de transporter ses provisions avec elle, et divers obstacles qui avaient retardé sa marche dans les précédentes occasions, sont rendus comparativement légers. La Porte, ainsi que nous l'avons déjà dit, paraît entièrement dans l'impossibilité d'opposer aucune résistance réelle. Placée entre un

vieux système qui a été renversé, et un système nouveau qui n'est pas encore consolidé; son unique espérance est dans l'intervention de la France et de l'Angleterre. Ces puissances paraissent se préparer à prendre dans les affaires d'Orient une part qui ne soit pas vaine, du moment où la Porte en accablant à la libération de la Grèce, leur permettra de la faire. L'expédition qui se préparait depuis longtemps à Toulon, est, comme nous l'avons annoncé, destinée pour la Morée. L'Angleterre a déjà mis en disponibilité, dans la Méditerranée, une force considérable de terre et de mer, qui peut être rapidement transportée sur quelque point que ce soit; et nous n'hésitons pas à affirmer que ces deux puissances peuvent, lorsqu'elles le voudront, changer instantanément la face des affaires dans l'Orient.

Mais les deux nations les plus éclairées de l'Europe auront-elles besoin de recourir à un aussi grand déploiement de forces morales et physiques? Nous ne le pensons pas. Nous voulons croire aux déclarations de l'empereur de Russie. Eh! pourquoi ne le ferions-nous pas, lorsque les ministres de France et d'Angleterre proclament également leur entière confiance en ces déclarations retentissantes, et ne craignent pas de compromettre leur réputation d'habileté et de pénétration comme hommes d'Etat? Nous pensons qu'il se contentera d'une augmentation de territoire et d'un dédommagement pécuniaire en compensation des dépenses de la guerre; nous pensons qu'il ne croira pas le moment favorable pour s'abandonner aux rêves de l'ambition et aux visions de la conquête, quand deux empires aussi puissants sont unis et prêts à entrer en lice. Le seul danger à craindre nous semble dépendre de l'obstination et de la fureur de la Porte qui, en refusant d'accéder aux termes du traité de Londres, leur lie les mains et enchaîne tous leurs mouvements. Certes, il est impossible, dans cette hypothèse, de prévoir comment se partageront les dépouilles du vaincu, et à quelles querelles elle peut donner naissance. — *Cour des E.-U.*

RUSSIE.
L'empereur de Russie fait construire une église, qui, dit-on, sera la plus vaste qui ait été faite. Il y aura 42 colonnes en marbre, de 54 pieds de haut, et de 7 pieds de diamètre; chacune pesera 120 tonnes.

DE L'INTERIEUR.
M. le comte d'Espingville, consul de France à New-York, est mort, le 11 du mois dernier, à la suite d'une longue maladie.

FEUILLETON.

Si notre opinion sur l'acteur Aristippe paraît un peu ridicule ou entachée de vanité à M. Carbo, nous sommes heureux de pouvoir lui dire (pour toute réponse) que rien au monde ne nous importe moins que la sienne sur notre compte.

Nous n'avons pas dit que M. Aristippe fut sans talens; on peut en avoir sur la scène sans jouir d'une réputation aussi vaste que celle que les journaux américains se plaisent à lui donner. Peu nous importe encore l'opinion de la personne dont M. Carbo fait son oracle; s'ils ne nous ont entendu ni l'un ni l'autre nous ne nous donnerons pas la peine d'entrer dans de plus longs détails pour nous faire comprendre d'eux. Le public a vu sans doute que nous avions quelques raisons de ne pas prendre pour de la réalité une folle exagération; c'est toute notre pensée. M. de Carbo a le loisir de trouver tout ce qu'il voudra dans notre article, même un chapitre de l'Alcoran s'il veut; les gens qui n'ont pas l'esprit de travers n'y verront que ce que nous y avons mis.

Le pari de \$300 sur la question présidentielle, proposé par le *Courier de la Louisiane*, a été accepté hier et l'argent déposé de part et d'autre.

Le Directeur du Théâtre Américain de la Nouvelle-Orléans propose un prix de \$300 et un bénéfice à celui qui fera la meilleure tragédie, ainsi qu'un prix de \$150 et un bénéfice à celui dont la composition obtiendra le second rang. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer au public que le célèbre chanteur de Z..., le barde Louisianais, le poète par excellence dont les accents nous ont ravi tant de fois, va chasser le cothurne et se fait fort d'obtenir à lui seul les deux prix et les deux bénéfices.

EXECUTION DE ROCH.
Roch, né à Belle-Île-en-Mer, enfant de troupe dans le 55me de ligne et ensuite dans le 75me, engagé volontairement en 1816 dans le 3e bataillon colonial, et passé plus tard dans la légion de Finistère, chassé en 1822 du 5me régiment d'infanterie de la garde, et incorporé dans la 4me compagnie de discipline à Arras, deux fois déserteur, d'ont une fois après grâce, et depuis occupé à l'enlèvement des bones de Paris et aux travaux du château de Saint-Ouen, fut condamné le 1er mai dernier par la cour d'assises de la Seine à la peine capitale; comme coupable d'avoir assassiné, pour s'emparer d'une somme de 300 frs, le malheureux Raget, ancien militaire, établi depuis plusieurs années marchand de vin à Saint-Ouen, à l'enseigne du *Canonier français*. Ce matin, à sept heures, on l'a transféré de Bicêtre à la nouvelle Conciergerie. Depuis une semaine environ, il ne cessait d'interroger son gardien sur le jour de sa mort et de s'étonner d'un si long délai. Il a reçu cette nouvelle avec une froide indifférence et il est monté fort tranquillement dans la cariole en disant: *C'est donc enfin mon dernier jour.*

A peine était-il arrivé à la Conciergerie qu'il a demandé à manger et a déjeu-

né de très-bon appétit. M. le comte de Rochechouart, qui était venu rendre visite à M. Ouvrard, s'est approché du malheureux condamné, l'a exhorté à la résignation et lui a demandé s'il désirait quelque chose. Roch a répondu qu'il mangerait avec plaisir de la tourte, et on lui en a aussitôt apporté.

Mais bientôt un autre désir paraît l'occuper tout entier. Il disait que sa plus grande consolation serait d'avoir un entretien avec M. Appert, avant de mourir, et il témoignait beaucoup de peine de ne pas le voir arriver. Roch lui avait fait parvenir aujourd'hui même le billet suivant, tracé au crayon: "Monsieur, je me suis rappelé que quand je descendrais à la Conciergerie, je devez vous faire appeler. Je vous prie de vous estropier de suite". *L'insouciant et malheureux Roch!* Il avait même, par prévoyance, écrit ce billet à Bicêtre et le conservait, comme il l'a dit lui-même, depuis quinze jours, craignant qu'on ne lui permit plus d'écrire, au dernier moment.

A deux heures, M. Appert s'est rendu à la Conciergerie, Roch, en le voyant entrer, a manifesté la joie la plus vive. Ah! vous voilà donc enfin, s'est-il écrié, vous êtes un homme de parole; j'aurais été désolé de mourir sans vous avoir vu. Nous sommes, vous le savez, de vieilles connaissances. Je me rappelle toujours vos conseils d'Arras en 1821. Si je les avais suivis, vous ne me trouveriez pas là.

M. Appert s'empressa de lui adresser des paroles d'encouragement et de consolation. "Oh! ne craignez rien, lui dit alors Roch avec fermeté; la mort ne me fait pas trembler; voulez-vous que je vous chante des cantiques? Vous voulez que ma voix n'est pas altérée."

M. l'abbé Montès étant arrivé, M. Appert a manifesté l'intention de se retirer aussitôt. Mais le respectable et tolérant aumonier l'a prié lui-même de rester. "Ce malheureux a la plus grande confiance en vous, lui a-t-il dit; aidez-moi à remplir mon ministère auprès de lui. Rappelons-le, s'il est possible, à des sentimens religieux."

Comme on l'exhortait à rentrer en grâce avec Dieu, Roch répondit: Je n'ai jamais eu de religion; mais je puis en avoir dans ce moment. Voltaire a bien fait une prière avant de mourir. Vous connaissez donc Voltaire, lui dit M. Appert avec surprise. — On m'a raconté cela à Bicêtre, répliqua-t-il.

Cependant, de temps en temps Roch s'informait de l'heure, et il disait *Allons, ils vont bientôt arriver!* Vers trois heures le bruit d'une charrette et d'un détachement de troupes se fait entendre dans la cour. Roch, en ce moment, mangeait un morceau de tourte; tout-à-coup il s'arrête, on voit qu'il se trouble. "Je ne puis plus manger, dit-il, les gardarmes sont là; je les ai entendus, et ils viennent de me rassurer." M. Appert s'empressa de le rassurer, et lui dit qu'il se trompe. "Non, non, répond Roch; j'ai été militaire, et je reconnais bien le commandement. Je ne sais ce que j'ai dans le corps... Je brûle, j'ai soif..." Et aussitôt il boit deux verres d'eau avec une sorte d'avidité.

M. Appert lui déclare qu'il demeurera avec lui jusqu'au départ. "Eh! bien, ajoute le condamné, j'ai une grande grâce à vous demander. Permettez-moi, avant d'aller à l'échafaud, de vous embrasser devant des personnes qui sont là. N'en soyez-vous pas humilié?—J'y consens, si cela peut adoucir vos derniers momens. — Qui cela me fera plaisir, parce qu'on verra qu'on n'ouïse que je suis criminel, quoique je suis reconnaissant des braves gens."

Avant de partir, Roch exprime le désir d'écrire quelques mots sur un papier qu'il laissera à M. Appert. On apporte une plume et de l'encre et voici, lettre pour lettre, ce qu'il a tracé dans ce dernier moment: "Je suis resté 56 au cachot; je pardonne à tous ceux qui m'ont fait du mal, et je prie Dieu qu'il me pardonne aussi toutes mes fautes. Je suis innocent et je me recommande à Dieu, tous puissants. Je suis content d'avoir vu M. Appert, et je me recommande à ses prières."

Roch, bonhomme... ce 26 juin 1828 à 5 heures et demie.

Chose surprenante! en traçant l'écrit que nous venons de rapporter, Roch s'efforçait beaucoup des fautes d'orthographe qu'il pourrait faire; il a lui-même exprimé cette inquiétude et a prié avec instance M. Appert de lui dicter tous les mots.


A quatre heures moins dix minutes, le condamné est amené dans l'avant-grefte pour les funèbres apprêts de la toilette. Il s'avance d'un air décidé, accompagné de MM. Montès et Appert, et ôte lui-même sa veste. Mais au moment où on veut le remplacer sur son dos, il s'y oppose fortement. "C'est inutile; disais-je, je n'en ai pas besoin pour aller là bas." Et d'un coup d'épaulé il la jette à terre. On parvient cependant à l'y remettre en l'attachant.

La porte s'ouvre... Roch n'a pas oublié la promesse que lui a faite M. Appert. Il se lève sans la moindre hésitation, s'approche de lui et l'embrasse. Courage, lui dit M. Appert d'une voix étouffée. — Du courage, répond Roch d'une voix ferme; n'ayez pas peur, car ne manquera plus. Il marche vers la porte d'un pas assuré, et lorsqu'il est sur la charrette, apercevant dans la cour le postillon qui l'a amené de Bicêtre: Adieu, mon ami, lui crie-t-il; tu me vias ici tel que tu m'as vu ce matin. Je ne suis pas plus triste!

Jamaï condamné n'a montré une résolution plus réelle, plus inébranlable. Sa présence d'esprit ne l'a pas un seul instant abandonné. En passant sur le pont au milieu d'une affluence qui malheureusement est toujours la même, il a salué deux personnes qu'il a reconnues dans la foule, en leur disant: *Adieu, c'est mon dernier jour.* Arrivé au pied de l'échafaud, il a

recommandé son Ame Dieu, et sous la hache même on l'a entendu deux fois s'écrier: *Adieu, citoyens, Adieu!*

Boullevues



Port de la Nlle.-Orléans.

Expéditions.
Brick William et Emeline, Havane, — J. Prats, Capitaine.
Brick Teles, Garedo, Campeche, — F. Tin, Capitaine.
Goel. Thorn, Reilly, Mobile, capitaine.
Partis.
Le brick de Fernand, avec le brick de Fernand, pour Campeche, et le brick Wm. & Emeline, pour la Havane.

Arrivés.
Bateau de remore Porpoise, de la Passe S. O. et la balise-nien en vue; laisser à l'ancre en attendant de la barre, le brick Creole de Boston, il a apporté le sac aux lettres du dit brick.
Intenant a vapeur Helen, McGregor, Morris, de Vicksburg avec 261 balles coton à A Fisk et Co, 96 à J. Hagan et Co, 61 à J. Fowler jr, 22 à Wilkins et Linton, total 440; et 71 fréquins grasse à C. H Cook à bord.—Passagers, Madame Burnett, MM. G. Greeves, W. Bell, A. Moore, J. Lamkins, B. H. Cook, Demoranville, Dunn, Foster, Higgins—25 passagers sur le pont.

Hier matin, le bateau de remorque Hercules, Hurrian, de la passe du S. O., ayant mis en mer le brick et le bateau espagnols Tres Amigos, tous deux pour la Havane. Le brick Creole, Loring, de Boston, était en dehors de la passe du S. O. et n'y avait rien en vue de la passe du S. O. ni de la balise.
Bateau à vapeur Walk-in-the-Water, Buckner, du Grand Gulf; avec 14 balles coton à I. Millard, 51 à A. Fisk & Co, 10 à Reynolds, Byrne et Co, 75 à S. Henderson, 60 à W. White, 5 à Lee et Williams, 137 à Wilkins et Linton 25 à N. Cox, 1 balles mds à Kennedy et Duclamp, 4 barres fer à V. David, 2 coils à S. H. Harper.—14 passagers.

Arrivée au Bassin.
Golette Virginie, Miller, de la Mobile, à J. Prats, avec du bois de construction et des outils.

LES sous-signés préviennent le public et leurs amis, qu'ils ont transporté leur magasin à la rue Royale, entre celles St. Pierre et Toulouse, maison Porée, où ils tiendront constamment un assortiment de marchandises sèches et autres, à des prix très-moderés.

1er. Oct. SOLANA & ARIZA.

E. DEBERGUE,
Président ses pratiques et le public en général, qu'il vient de recevoir par le paquebot Dewitt Clinton, un assortiment de CHAPEAUX superbes provenant de l'ancienne manufacture de WHITE & KEELER. 18 sept.

POUR LA VERA-CRUZ,
(Devant partir Jeudi 9.)
Le beau brick sin voilier et armé, la VENUS, capitaine King, partira positivement demain Jeudi. Pour fret ou passage s'adresser à

VALSIN VIGNAUD,
au coin des rues Royale et d'Orléans.
4 octobre—3

POUR PHILADELPHIE.
La barque paquebot HERCULES, capitaine Wm. Longcope, commença à charger Lundi 15 du courant, et sera immédiatement expédiée. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis le Principal, ou à

11 sept. SAM. P. MORGAN et Co.

AVIS est par le présent donné aux propriétaires de terrains situés dans les rues Montégut et Clouet, que les assesseurs nommés par le Maire, conformément à une ordonnance concernant les bords et faubourgs de la ville de la Nouvelle-Orléans, approuvée le 15 Décembre 1817, ont fini leur estimation desdits terrains, et en ont déposé un état entre les mains de Ls. Daunoys, syndic de la Bailliée inférieure, et que ce tableau d'estimation demeurera entre les mains du syndic durant l'espace de dix jours pour examination; à son domicile faubourg Daunoy. Ls. DAUNOYS, syndic.
2 octobre

Mairie de la Nouvelle-Orléans.
Le prix de la farine fraîche étant aujourd'hui de \$5 00 le 50 lb., d'après le tarif les boulangers devant donner, pendant la semaine prochaine, QUARANTE-SEPT onces de pain pour un escalin. Nlle.-Orléans, 5 Oct. 1828.
D. Priour,
4 Oct. Maire

AVIS.—Les personnes qui ont pris des billets dans la LOIERIE du sieur Louis Pontif Petit, sont prévenues que leurs billets sont dus et payables dans le courant du présent mois; les individus qui voudront prendre des arrangements au sujet de leurs billets voudront bien se présenter à lui, au vieux Marché, depuis 8 heures du matin jusqu'à midi, et chez lui, faubourg de l'Annunciation, près de l'établissement de M. Barron, ou on le trouvera depuis 2 heures P. M. jusqu'à 5 heures P. M. Il déposera le 20 du présent mois, les billets en banque pour colicite.
9 septembre—9

A LOUER—Pour le fer. Octobre 1828, le beau magasin avec entrepôt et actuellement occupé par M. Lincoln & Green, rue Royale, près la banque de l'Etat. S'adresser à D. SEGHERS.
13 sept.

GABRIEL BELOT, nouvellement arrivé dans cette ville, désire trouver un emploi. Il possède bien sa langue et connaît le commerce, ayant été employé très-longtemps chez un marchand à Paris. Il désirerait principalement trouver une place de garde-magasin, ou de commis, mais se trouvant dans le besoin, il se chargerait indifféremment de tout emploi honnête qui pourrait le faire subsister. Il fournira son compte des renseignements satisfaisans. S'adresser au bureau de cette feuille. 2 oct.

PARTI marron, il y a environ un mois une négresse anglaise nommée NAN-CY, parlant très-peu français, taille d'environ 4 pieds et demi, visage allongé, les yeux très-rouges, et les hanches très-saillantes; on suppose qu'elle était enchaînée à l'époque de sa fuite. Récompense promise par la loi.
25 sept. Yeuvre FORENET.

AVIS—Les personnes qui ont quelques réclamations à faire contre la succession de feu Pierre Marie Chiron, décédé dans la paroisse St. Charles, sont invitées à se présenter à l'office du Juge de ladite paroisse.
J. M. MOREL GUIRAMAND—Juge.
26 sept.

FROMAGE FRAIS.—60 caisses de fromage de Goshen, reçus par le navire Dewitt Clinton et à vendre par BRIDGE & VOGSE
19 sept.

Ventes publiques.

Par J. Le Carpentier.
Il sera vendu Mercredi, 21 du courant à 10 heures du matin, au magasin de Messrs. Gottschalks et Reimers, au coin des rues Royale et St. Louis.
20 pipes de Genièvre de Hollande.
18 boucarts Rum de la Jamaïque.
20 barriques Vin d'Oporto.
100 caisses Vin muscat, 100 do. Amere,
50 do. Liqueurs assorties, 14 do. Canevettes,
10 do. dn. en Acajou, 50 barils Genièvre du Nord.
Conditions.—Au dessus de \$300 60 jours; au-dessus de 500 piastres, 4 mois; au-dessus de 1,000 piastres, 6 mois; au-dessus de 1,500, 6 et 8 mois; et au-dessus de 2,000, 9 mois de crédit, pour des billets endossés à satisfaction. 8 oct.

Par J. Le Carpentier.
VENDREDI, 10 Octobre, il sera vendu à 4 heures de l'après midi, dans les magasins à l'encourtoire des rues Toulouse et Boulogne, pour clore une facture,
70 barriques de Vin de Bordeaux, de bonne qualité.—Les conditions qui seront avantagieuses seront annoncées au moment de la vente.
4 Octobre.

Vente par le Marshall.
A. M. Wood vs. M. J. Ellis, Morgan vs. le même.
EN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'honorable G. Préal, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente, Samedi 11 Octobre prochain, à 4 heures, au Principal, 24 Chapeaux communs, des Shawls et autres articles saisis dans l'affaire ci-dessus.
1er oct. L. DAUNOY—Marshall.

Vente par le Marshall.
H. Beebe vs. Jarreau—D. Jourdan vs. le même.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge associé, j'exposerai en vente Samedi 11 d'Octobre, à 4 heures, sur le Bassin Carondelet, 11 cordes de bois de chêne, saisis dans l'affaire ci-dessus.
1 Oct. L. DAUNOY, marshal

VENTE PAR LE MARSHAL.
Wm. Taylor tuteur des héritiers Herman, contre H. Weaver.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. P. Smith, juge associé de la Cour de Cité, j'exposerai en vente le Vendredi 10 d'Octobre prochain, à 4 heures, dans la rue du Camp entre celle Julie et Girod, 150 Barils vides dernièrement réparés à neuf, saisis dans l'affaire ci-dessus.
30 sept. L. DAUNOY, marshal

VENTE PAR LE MARSHAL.
R. Martin vs. John Allison.
EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préal, juge associé, j'exposerai en vente Mardi 16 Octobre prochain, à midi, au Café de Hewlett, au coin des rues St. Louis et Charrieres, une MAISON et un TERRAIN &c. &c. situés au coin des rues Delor et St. Charles, faubourg St. Marie. Saisie dans l'affaire ci-dessus. Ls. DAUNOY, marshal. 15 sept.

COUR DES PREUVES—Mardi 28 Octobre 1828, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Marie Madeleine f. d. c. l.
Une négresse nommée Anny, âgée d'environ 27 ans.
Une do. nommée Iris, âgée d'environ 34 ans.
Un négre nommé Tom, âgé d'environ 32 ans.
Conditions, la négresse Anny a un tiers comptant, un tiers à 6 mois, et un tiers à douze mois.
Tom et Iris moitié à 6 mois et moitié à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
Par ordre de la cour. C. BLACHE.
1er. Octobre.
dep. reg. destes.

es sous-signés offrent à vendre en argument du navire Temirance, et l'articles suivants, qu'ils garantissent d'une bonne qualité:

1 caisse Essence	1 caisse cantharides
1 id. au double de roi	1 id. pois de Bourgogne
1 id. safran	1 id. ricine de comoude
1 id. térébenthine de Venise	1 id. suc de réglisse
1 id. nise	1 id. poudre à encre
2 id. seringues d'enfant	1 id. noir et rouge
1 id. scammonée d'Alep	1 id. santal rouge
1 id. Ipecacua. pulv.	1 id. bleu de Prusse
1 id. idem en racine	1 id. Chrome Arsenal
1 id. savon médicinal	1 id. graine de moutarde blanche
1 id. savon transparent	1 id. Arrow-Root
1 id. rhubarbe en racine	1 id. Magnésie anglaise
1 id. anis étoilé	1 id. Collyre anglais
1 id. colle de poisson	2 id. Campfire raf.
1000 lb. ore gelée	1 Vernis Copal.
Très-fraiche camomille	1 Baume de Copahu &c.

FORESTIER & Co.
29 sept. Pharmaciens Droguistes.

A LOUER—Une nourrice très-saine, A ayant son enfant. S'adresser à l'Imprimerie de cette feuille. 22 Sept.

COUR DES PREUVES—Vendredi 17 Octobre 1828, j'exposerai en vente à la bourse, à midi, pour le compte de la succession de feu Hélène Lhomer, alias Lomaire, f. de c. l.—Un Terrain situé au faubourg Ste. Marie, rue Carondelet entre les rues Girod et Hevia, ayant 47 pieds de face sur 82 pieds de profondeur, ouvrant de 3 pieds à ladite profondeur, avec les édifices qui sont dessus, à l'exception d'une baraque en bois convertie en piqueur, ayant 13 pieds de long sur 9 de large, appartenant à Louis Brugnière, qui sera tenu de l'enlever à la demande de l'acquéreur.
Conditions.—1-3 comptant, 1-3 à 6 mois et 1-3 à un an de crédit, en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque spéciale, jusqu'à parfait paiement; les frais d'acte de vente ainsi que les taxes de l'année courante à la charge de l'acquéreur.—Par ordre de la cour. 19 sept.

Ch. BLACHE—dep. reg. des. tes.

VENDRE par les sous-signés, 8 tiers de rhum de la Jamaïque, 7 pipes eau-de-vie française, (marque de Seignette) 48 caisses blanc de balaine de New-Balford et Nantucket, 22 do. cordes à coton de Whillomiers, cigares espagnols, tabac manufacturé, the Young Hlyson et Hlyson skin.
1 oct. Rowers, Osborn et Rowers.

DEMANDER—On désire trouver pour la campagne, un instituteur sachant l'anglais et le français; il serait nourri et blanchi. Sur l'habitation où il tiendrait ses classes, et recevrait un salaire d'environ \$300 par an. S'adresser pour plus amples informations, au bureau de cette feuille. 11 sept.